



## Le cas Helsana

Depuis le 1er janvier 2017, Helsana ne rembourse plus les consultations de 3 de nos ostéopathes.

### Les faits

- Plusieurs ostéopathes suisses ont reçu une lettre d'Helsana leur sommant de revoir à la baisse leurs tarifs de 15 à 30% ; la non acceptation de cet ordre les excluant de leur liste de thérapeutes remboursés par leur assurance complémentaire.
- Ces thérapeutes n'ont pas augmenté leurs tarifs depuis des années. C'est le cas des 3 ostéopathes de la POG.
- Tous les ostéopathes de la POG ont le même tarifs.
- Cette exclusion ne se base pas sur des compétences ou diplômes.

### Les solutions

- Si votre ostéopathe s'est fait exclure, demandez à être traité par un ostéopathe de la POG remboursé par Helsana.
- Demander à Helsana pourquoi votre ostéopathe n'a plus ses traitements remboursés, alors qu'il n'a pas augmenté ses tarifs et qu'il possède les mêmes diplômes et les mêmes tarifs que les ostéopathes remboursés.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour de plus amples informations.

L'équipe de la POG